

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 MARS 2024

**Délibération n°2024.03.76**

**Education à l'environnement pour un développement durable (EEDD) : attribution d'une subvention aux associations Charente Nature et Les Jardins d'Isis – Avenant financier n°1 – Année 2024**

LE VINGT HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 22 mars 2024  
**Secrétaire de Séance** : Jean-Luc FOUCHIER

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **55**  
Nombre de pouvoirs: **20**  
Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents** : Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir** : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Véronique ARLOT à Philippe VERGNAUD, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, François ELIE à Pascal MONIER, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Thierry ROUGIER à Denis DUROCHER, Marcel VIGNAUD à Gérard DEZIER, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Martine LIEGE-TALON, Frédéric CROS à Roland VEAUX, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Françoise COUTANT à Christophe DUHOUX, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Charlène MESNARD-CALMELS à Gérard LEFEVRE,

**Suppléant(s)**: Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240328-2024\_03\_76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 04/04/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.03.76**

Rapporteur : Jean REVEREAULT

**EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)  
: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CHARENTE NATURE ET  
LES JARDINS D'ISIS – AVENANT FINANCIER N°1 – ANNEE 2024**

**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 4 : Education au développement durable
- ODD 12 : Formation et information environnementales
- ODD 13 : Education et capacité d'action
- ODD 15 : Sensibilisation éducation et prévention

GrandAngoulême est partenaire, depuis 1997, de l'Inspection Académique de la Charente et de l'association Charente Nature, dans la mise en place et le développement de programmes pédagogiques sur la transition écologique en direction des écoles élémentaires et classes spécialisées telles que les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté ou Instituts Médico Educatifs de GrandAngoulême.

Les nouvelles compétences de GrandAngoulême ainsi que l'évolution des problématiques environnementales ont nécessité de faire évoluer les contenus des programmes pédagogiques. Aussi de nouveaux partenaires, acteurs du territoire, sont venus apporter leurs savoir-faire dans un souci d'amélioration continue.

Le cadre et les modalités de la collaboration entre partenaires institutionnels et associatifs est fixé par une convention de partenariat pluriannuelle 2024-2028 « d'éducation à l'environnement pour un développement durable en milieu scolaire » assortie d'un avenant financier annuel.

La convention prévoit en outre que les partenaires de GrandAngoulême pourront solliciter le versement d'une subvention afin de mener à bien le partenariat.

Pour chaque subvention accordée par GrandAngoulême, le montant, les modalités de versement et les obligations des partenaires font l'objet, chaque année, d'un avenant financier à la convention de partenariat. Cet avenant précise en outre la répartition entre les services de GrandAngoulême de leur prise en charge :

- Budget principal : Direction de la Transition Ecologique sur les programmes pédagogiques « Curieux de nature », « TVB », « Biodiversité au jardin », « Classes dehors », « Docteur de nature » et « Changement climatique ».
- Budget principal : Service Agriculture, sur les visites d'exploitations agricoles dans le cadre du programme « alimentation responsable ».

- Budget annexe Déchets Ménagers sur les programmes déchets : « Rouletaboule », « Compost », « Consommation responsable », « Gaspillage alimentaire » et visites des sites de traitements (Atrion, déchèterie, Atrion, Valoparc).
- Budgets annexes assainissement et eau potable sur le programme eau « Ricochets » et les visites de la station d'épuration d'Angoulême-Frégeneuil.

La coordination de ces programmes pédagogiques sur l'environnement est assurée par le service Transition Ecologique de GrandAngoulême.

En application de la délibération n°246 du 9 décembre 2021, c'est le conseil communautaire, qui est compétent pour attribuer les subventions aux associations d'un montant supérieur à 23 000 € par an et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Il est par conséquent proposé d'attribuer les subventions aux associations bénéficiant de subventions supérieures à 23 000 € telles que définies dans l'avenant financier n°1 correspondant à l'année 2024 pour un montant total de 143 080 € et portant sur :

- le partenariat avec Charente Nature sur les programmes pédagogiques de sensibilisation suivants : Déchets (Rouletaboule, Consommation responsable, Compost, Alimentation responsable), Eau (Ricochets), Biodiversité (TVB, Curieux de nature) et Changement climatique.
- le partenariat avec les Jardins d'Isis sur les programmes (Biodiversité au jardin, Classes dehors).

Structure bénéficiaire	Montant total de la subvention 2024	Acompte de 50% déjà versé	Elus intéressés
Charente Nature	114 860 €		
Les Jardins d'Isis	28 220 €	14 110 €	
<b>TOTAL</b>	<b>143 080 €</b>		

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de l'animation des programmes pédagogiques sur l'environnement :

- 114 860 € à l'association Charente Nature,
- 28 220 € à l'association Les Jardins d'Isis.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2024-2027 relatif au versement des subventions 2024.

<b>Pour : 75</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--